

Synthèse

L'ouvrage intitulé « **Les relations entre la Douane et les entreprises à l'épreuve du commerce mondial : l'expérience française** » est l'œuvre collective des membres de l'Observatoire des Réglementations douanières et fiscales. Il propose une réflexion objective et critique sur l'état des rapports entre les entreprises françaises, confrontées aux exigences de la mondialisation, et une administration en pleine mutation, aux prises avec des impératifs nouveaux et parfois difficilement conciliables.

Une **introduction générale** présente tout d'abord l'évolution de l'environnement dans lequel s'inscrit le phénomène douanier. Soulignant les efforts déployés par l'administration, sensible aux nouvelles contraintes du commerce international, le texte constate néanmoins que l'encadrement juridique actuel est pour une part dépassé ; la Douane française, prisonnière de textes souvent inadaptés, ne se montre pas suffisamment sensible aux exigences de l'Union européenne et souffre d'une certaine frilosité.

Un premier chapitre, consacré aux **enjeux de l'information réciproque dans l'amélioration des relations entre les entreprises et la Douane**, décrit les moyens classiques et nouveaux dont disposent les administrations nationale et communautaire pour diffuser vers les usagers l'ensemble de la réglementation applicable. A cet égard l'accent est mis sur l'impact de l'information électronique et sur le rôle des diverses institutions qui la relaient. Plus problématique est la question de l'information des autorités douanières et de la Commission sur les attentes des entreprises, l'efficacité des organisations professionnelles en la matière pouvant sans doute être améliorée.

Le deuxième chapitre traite du **partenariat Douane entreprise**, phénomène relativement récent, qui traduit davantage une aspiration politique qu'une réalité concrète. Si l'idée qu'il existe des convergences d'intérêts entre les entreprises et l'administration a conduit cette dernière à favoriser l'aide à la décision des opérateurs en mettant à leur disposition son expertise et à prendre en compte certains de leurs besoins spécifiques, l'ambition de faire de l'administration un véritable partenaire de l'entreprise ne peut que rester limitée par la persistance d'un déséquilibre structurel entre elles.

Le troisième chapitre, intitulé **les contrôles fiscaux, modèles d'équilibre entre le rôle du fisc et les intérêts des contribuables**, malgré son objet apparemment hors du thème central de l'ouvrage, est en réalité destiné à préparer la comparaison que permet d'effectuer le quatrième chapitre, qui **porte sur la spécificité des vérifications et contrôles en question** en matière douanière. A la lecture combinée de ces deux chapitres, on découvre combien sont différentes l'inspiration fiscale et l'inspiration douanière lorsque des entreprises font l'objet d'un contrôle administratif. On ne peut qu'être frappé par le soin qu'apporte l'administration fiscale à accorder et à respecter un ensemble de garanties assurant aux contribuables un traitement équitable. Dans le domaine des contrôles douaniers s'expriment en revanche bien des réserves et apparaissent de nombreuses zones d'insatisfactions, liées tant à l'étendue des pouvoirs de l'administration douanière qu'aux modalités d'exercice des contrôles. Le climat général de suspicion qui pèse sur les entreprises et les fait considérer comme de véritables fraudeurs potentiels entraîne en retour une méfiance peu propice à l'établissement de relations sereines.

C'est évidemment dans le cinquième chapitre que l'on découvre **l'inadaptation du contentieux douanier français au monde contemporain**. Qu'il s'agisse du contentieux du contrôle, des droits et taxes, des pénalités et de la transaction, s'exprime l'étonnement devant la persistance de règles souvent issues du passé, d'une rigueur difficile à comprendre, que ne suffit pas à justifier l'idée selon laquelle le droit douanier serait un droit « exorbitant ».

Le chapitre six tire des précédents les **conclusions et perspectives**. Face à la situation actuelle, il est possible de déceler certains éléments encourageants liés notamment à la prise de conscience par l'administration de la nécessité d'accorder une attention plus grande que par le passé aux aspirations des entreprises. Néanmoins persistent de réelles insatisfactions, dont certaines prennent la forme d'un appel à une véritable « révolution culturelle » de l'administration douanière. Mais, surtout, il est temps de tenir compte des inquiétudes sérieuses que suscite la désaffection de certains opérateurs économiques pour maintenir leurs activités en France, au risque d'entraîner notre pays dans une dangereuse spirale.